

MAÎTRISER LA CONVENTION COLLECTIVE DU 31 OCTOBRE 1951

Contexte

De nombreuses associations sont assujetties à la CCNT du 31 octobre 1951. Pour autant, l'application d'une convention collective ne dispense pas l'employeur de l'application du droit du travail lorsque celui-ci est plus favorable. La présente formation a pour objet d'expliquer aux employeurs les règles à appliquer à leurs salariés.

Objectifs

- Maîtriser les principales règles conventionnelles applicables et acquérir des réflexes quant à l'impérativité ou non de celles-ci
- Comprendre les spécificités de la convention collective par rapport au code du travail et savoir les transposer dans la pratique

Programme

- L'embauche, les contrats de travail
- La période d'essai
- La rémunération
- La durée du travail
- La discipline
- Les congés payés, les congés supplémentaires et jours fériés
- La maladie
- La rupture du contrat de travail
- Le droit syndical et la représentation élue du personnel

Le plus de cette formation

La formation repose sur une analyse comparée des dispositions de la CCNT avec le droit du travail. Pour une meilleure transcription des règles juridiques sur les bulletins de paie, des apports simultanés en droit social et en pratique de la paie seront effectués sur certaines thématiques communes

Dates et lieux :

21, 22 juin 2018 - Uriopss Boves
11, 13 septembre 2018 - Uriopss Lille

Durée :

2 jours - 14 heures

Tarif adhérent :

■ 500 €

Public :

Directeurs, personnels en charge des ressources humaines, de la paie et comptables

Pré-requis :

Cette formation ne nécessite pas de pré-requis

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques
- Échanges d'expériences
- Quizz

Intervenantes :

- > Boves
 - Mathilde HAMELIN-RIGAUX
Conseillère technique Droit social et fonctionnement associatif de l'Uriopss Hauts-de-France - Picardie
- > Lille
 - Isabelle GUIGO
Référente technique de paie du service Ressources humaines de l'Uriopss Hauts-de-France - Nord - Pas-de-Calais
 - Juriste du service Ressources humaines de l'Uriopss Hauts-de-France - Nord - Pas-de-Calais